



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1232

24 mars 2016

- **Enex Jean-Charles, nouveau premier ministre nommé par Jocelerme Privert**
- **Trois accidents dramatiques en 24 heures**
- **Alerte quant aux risques d'effondrement du pont de Braches, sur la rivière Momance**
- **Le massif de « La Hotte », sélectionné par l'Unesco comme une réserve de biosphère**

>> Enex Jean-Charles, nouveau premier ministre nommé par Jocelerme Privert

A l'issue de nouvelles tractations politiques, le président provisoire Jocelerme Privert a nommé Enex Jean-Charles comme possible futur chef de gouvernement. Enex Jean-Charles, qui devrait détenir le portefeuille du ministère de la planification dans le gouvernement de Fritz-Alphonse Jean, a occupé différentes fonctions au palais national depuis 1988. A ce jour, il est secrétaire général du Conseil des ministres. La nouvelle nomination découle du vote de censure, le 20 mars, de la déclaration de politique générale de Fritz-Alphonse Jean. Par un vote de 38 pour, 36 contre et 1 abstention, la chambre des députés (incomplète et contestée) a décidé de ne pas accorder de vote de confiance au plan de gestion, envisagé par l'économiste Fritz-Alphonse Jean. Le Parti haïtien Tèt Kale (PHTK) et ses alliés souhaitent le choix d'un nouveau premier ministre entre Edgard Leblanc Fils, membre de l'Organisation du peuple en lutte (OPL), Myrlande Hyppolite Manigat, ancienne candidate à la présidence, et Erick Pierre, ancien cadre de la Banque interaméricaine de développement. La nomination de Fritz Jean est intervenue le 26 février, moins de deux semaines après l'élection de Privert à la présidence provisoire. Cette formule a été consacrée dans un accord signé entre le président sortant, Michel Martelly, et les présidents des deux chambres du parlement, dont Privert lui-même, ex-président du sénat. L'accord du 6 février prévoyait la confirmation de l'éligibilité du premier ministre par le parlement et l'octroi d'un vote de confiance à sa déclaration de politique générale. Plusieurs personnalités remettent en question l'accord du 6

février, cadre de référence de l'actuelle situation politique. Avec le rejet de la déclaration de politique générale de Fritz Jean, l'accord du 6 février est désormais caduc, soutient le député Antoine Rodon Bien-Aîmé, chef de file du Groupe des parlementaires indépendants (GPI), favorables à Fritz Jean. Même point de vue du candidat à la présidence et ex-sénateur Jean Charles Moïse, qui appelle le président Privert à s'entretenir avec l'ensemble des forces politiques et les organisations de la société civile pour une nouvelle entente, afin de sortir de l'impasse. « Politiquement, Fritz Jean a été rejeté et il doit tirer les conséquences. Il aurait pu venir avec des déclarations différentes, la conclusion resterait la même », souligne le constitutionnaliste et professeur d'histoire, Georges Michel. Le parlement ne saisit pas l'enjeu du moment pour agir comme un pouvoir autonome et indépendant de l'État, regrette le militant des droits humains Antonal Mortimé. « Le revers du 20 mars ne constitue pas une défaite. La conjoncture politique est très complexe dans un pays très pauvre et fortement polarisé. Il y aura d'autres pages d'histoire à écrire ensemble », a réagi Fritz Jean à la sortie de séance. Préalablement au vote les blocs politiques qui voulaient accorder leur confiance à Fritz Jean, ont mis en garde les membres et alliés du PHTK. Ces blocs politiques ont menacé de censurer toute personnalité qui serait imposée comme premier ministre par les supporteurs de l'administration politique sortante. En attendant, Haïti n'a pas de gouvernement fonctionnel. L'administration publique est encore contrôlée par le Parti haïtien Tèt Kale et ses alliés.

>> Trois accidents dramatiques en 24 heures

12 personnes brûlées vives et plus d'une trentaine d'autres blessées : tel est le bilan de l'explosion d'un-camion-citerne transportant des

hydrocarbures, jeudi après-midi 17 mars, à Hinche. Il y a eu des fuites de carburant, dispersé après que le camion-citerne a heurté un obstacle en fer. Le

chauffeur du camion faisait des manœuvres pour livrer les produits pétroliers dans une station Total. La station-service, le camion-citerne, plusieurs motos-taxis et des résidences avoisinantes ont été complètement incendiés dans l'explosion. Le même jour, sept personnes sont mortes et plusieurs autres blessées à hauteur de l'Acul, une localité de Léogane. Sur la nationale N°2, un camion, transportant des marchandises est entré dans une bande de *rara*, manifestation culturelle alliant danse et musique dans les rues et se déroulant du Mercredi des cendres au dimanche de Pâques. Le vendredi 18 mars, l'un des ponts traversant la

rivière grise, dans la zone de Duvié, au nord de la capitale, s'est effondré au passage d'un camion de transport de marchandises. Il n'y a pas eu de victimes. L'effondrement de ce pont qui dessert 6 départements géographiques a commencé à provoquer des bouchons considérables en provenance et en direction du nord de Port-au-Prince. Depuis octobre 2012, un rapport d'inspection avait attiré l'attention du ministère des travaux publics sur les « risques de rupture de la structure métallique, porteuse de l'ouvrage » du pont de 60 mètres de long. Mais aucun suivi n'a été assuré.

>> **Alerte quant aux risques d'effondrement du pont de Braches, sur la rivière Momance**

Plusieurs riverains de Braches alertent régulièrement sur les risques d'effondrement du pont jeté sur la rivière Momance, sur la route nationale N°2, à quelques kilomètres de Léogane, au sud de la capitale. « Depuis la fin de l'année 2015, nous avons constaté combien l'un des piliers de ce pont se trouve érodé. Nous souhaitons une intervention urgente pour y remédier », souhaitent des riverains. Plusieurs centaines de véhicules traversent quotidiennement ce pont en direction et en provenance des départements de l'Ouest, du Sud-Est, des Nippes et de la Grande Anse (Sud-Ouest), et du Sud. Le pont a été maintes fois fermé à la circulation, notamment au cours des manifestations du 24 janvier, contre la tenue d'élections controversées. Les inquiétudes demeurent à l'approche de la semaine sainte, quand

plusieurs groupes de *rara* vont utiliser intensément cette partie de la route nationale. De même, les pluies qui commencent à être enregistrées en différents endroits du pays, sont de nature à renforcer les craintes des riverains de Braches. « Des dispositions ont été prises au niveau du Ministère des travaux publics, transports et communications pour inventorier tous les ponts qui ont subi des dommages. D'ici la semaine prochaine, les travaux publics pourront travailler sur ce dossier », fait savoir le directeur général du ministère, Fritz Caillot. D'une longueur de 75 mètres, répartie en trois travées de 25 mètres, le pont de Braches est le pont le plus long des vingt-deux ponts sur la route nationale n°2, reliant Port-au-Prince à la ville des Cayes.

>> **Le massif de « La Hotte », sélectionné par l'Unesco comme une réserve de biosphère**

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) vient de sélectionner le massif de « La Hotte », situé dans la presqu'île du Sud, comme « une réserve de biosphère en Haïti ». Cette réserve figure désormais au nombre des 20 nouveaux sites ajoutés au réseau mondial des réserves de biosphère de l'Unesco, lors d'une réunion tenue les vendredi 18 et samedi 19 mars, à Lima (Pérou). S'étendant sur une superficie totale de 435 195 hectares 5, le massif de « La Hotte » est constitué de 13 unités, ayant le statut juridique d'aires protégées. Elles ont été créées en fonction de leur importance pour la conservation d'écosystèmes, de paysages, de biodiversité animale et végétale et d'éléments culturels et

historiques. Elle couvre 84 sections communales, dans 30 communes des départements du Sud, des Nippes et de la Grande Anse (Sud-Ouest). En 2012, l'Unesco a reconnu comme première réserve de biosphère d'Haïti, la réserve de « La Selle », couvrant 12 communes dans les départements de l'Ouest et du Sud-Est. Les réserves de biosphère sont des sites désignés par les gouvernements nationaux et reconnus par l'Unesco dans le cadre de son programme sur l'être humain et la biosphère. Ces sites sont destinés à promouvoir un développement durable basé sur les efforts combinés des communautés locales et du monde scientifique.

A lire également :

- 36 députés (sur 76 présents) rejettent la déclaration de politique générale du premier ministre Fritz-Alphonse Jean (www.alterpresse.org/spip.php?article19881);
- Le Conseil de sécurité des Nations unies souhaite la poursuite rapide du second tour des législatives et de la présidentielle (www.alterpresse.org/spip.php?article19889);
- 42 % de la population en Haïti, privée d'accès à l'eau potable (www.alterpresse.org/spip.php?article19884);
- TIC : Outiller les communautés face aux risques de catastrophes naturelles (www.alterpresse.org/spip.php?article19793);
- Culture : La publicité, une nuisance ou un soutien au rara ? (www.alterpresse.org/spip.php?article19888).